

09-07-3874

**ACCEPTATION SOUMISSION POUR LA CONSTRUCTION DU
CHALET DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à la majorité d'accepter la soumission par Les Constructions Desmera Inc. au montant de 107 350,00 \$, incluant les taxes applicables pour la construction du chalet de la patinoire.

La conseillère Nicole Legault est contre le projet si la municipalité n'a pas de subvention rattachée au projet. La municipalité n'a pas encore reçue de réponse à notre demande.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 17 h 00

Lyz Beaulieu,
Mairesse

Suzanne Robinson,
d.g./secrétaire-trésorière